

Marseille, le 8 octobre 2021

**Monsieur Roland GIBERTI**  
Président du Conseil de Territoire  
Marseille Provence  
BP 48014  
13567 MARSEILLE Cedex 02

**LE MAIRE**

N/REF. : PB/AM/GR/LC  
N° 17414/21/10/00420  
OBJET : Programmation voirie 2022

Monsieur le Président,

Alors que l'année 2021 entame son dernier trimestre, nous venons à vous concernant la programmation voirie 2022 pour le 4ème secteur, qui n'a, à ce jour, fait l'objet d'aucune réunion de préparation, malgré les nombreuses relances de nos collaborateurs.

D'autres secteurs sont plus avancés dans ce processus de formalisation du contrat de voirie pour l'année à venir et nous nous étonnons de cette différence de traitement.

Tout au long de l'année qui vient de s'écouler, et contrairement à vos engagements, aucun de nos retours sur vos propositions n'a été pris en compte et aucun de nos courriers (plus de 30) n'a obtenu d'autre réponse qu'un simple accusé de réception.

Des travaux ont été réalisés - sans notre accord ou sans tenir compte des retours de la Mairie de secteur - sur un principe de réfection à l'identique des chaussées ignorant la nécessaire sécurisation des autres usagers de nos rues, que sont les piétons, les cyclistes, les personnes en situation de handicap, les parents, les enfants, les personnes âgées.

Les habitantes et habitants des 6ème et 8ème arrondissements ne comprennent plus pourquoi leurs quartiers ne bénéficient pas d'aménagements modernes qui ont fait leur preuve partout ailleurs pour réduire l'insécurité routière et limiter les tensions entre les usagers. Ils réclament un espace public apaisé et des réponses face aux urgences de sécurité routière.

Vous trouverez ci-après nos priorités en matière d'études et de travaux pour l'année 2022 ; elles émanent d'une réflexion collégiale avec les habitantes et les habitants, les CIQ et les associations du secteur.

D'une façon générale, nous demandons à ce que les principes suivants soient strictement respectés pour tous les projets d'aménagement ou de réfection de voirie :

1. Sanctuariser les trottoirs et les passages piétons par du mobilier urbain et des aménagements,
2. Protéger les cyclistes en aménageant des pistes sécurisées sur chaussée et isolées des circulations automobiles et piétonnes par des séparateurs physiques,
3. Aménager la voirie roulante pour empêcher la vitesse excessive et éviter les rodéos,
4. Respecter toutes les réglementations d'aménagement de voirie, notamment celles relatives à la largeur minimale de circulation pour les piétons sur les trottoirs, à l'interdiction de stationnement des véhicules à proximité des carrefours et cinq mètres en amont de chaque passage piéton pour favoriser la visibilité, ou encore à l'obligation de réaliser un itinéraire cyclable pour toute rénovation de voirie.

En janvier et février 2021, nous vous avons fait part des projets que nous souhaitons mener prioritairement. Nous nous permettons de les rappeler pour provision sur le budget 2021 :

- Requalification du quartier du Rouet et apaisement de la circulation automobile pour permettre à la vie de quartier de se réinstaller,
- Réaménagement de la rue du Cambodge pour élargir les trottoirs et permettre aux piétons de se déplacer en toute sécurité,
- Sécurisation immédiate des abords de l'école Breteuil par des aménagements temporaires et le plus rapidement possible par la mise en œuvre d'une double chicane. Cette sécurisation doit évidemment s'inscrire dans un projet plus

global de requalification et d'apaisement de toute la rue Breteuil qui est la rue la plus polluée de Marseille,

- Piétonnisation de la rue des 3 Rois dont le projet a été validé par toutes les parties prenantes en novembre 2020,
- Réalisation des travaux contribuant à apaiser le littoral Sud entre la Madrague Montredon et Callelongue : renforcement de la signalétique, installation de radars pédagogiques et de plateaux traversants, sécurisation du parking sur le quai du débarcadère de la navette maritime des Goudes, création de nouvelles stations vélos à partir de Mont-Rose et pose d'arceaux vélo, matérialisation physique des interdictions de stationner, création du sentier entre le Parking Napoléon et le village des Goudes.

Ont été évoquées également dans des courriers les priorités suivantes pour la programmation 2022, que nous réaffirmons :

- Sécurisation des abords des écoles Guadeloupe, Prado Plage, Bonneveine Zénatti et Lapin Blanc par la mise en oeuvre de dispositifs ralentisseurs efficaces,
- Pose de barrières pour la piétonnisation temporaire aux heures d'entrée et sortie des écoliers des écoles Pointe-Rouge, Eydoux et Rouet Charles Allé,
- Réalisation de plateaux traversants pour réduire la vitesse : avenue Georges Pompidou, avenue Mendès France, avenue du Sablier, boulevard Luce, avenue de Corinthe,
- Sécurisation et protection de toutes les pistes cyclables existantes,
- Création de pistes cyclables protégées sur chaussée pour 5 axes structurants: boulevard Baille, avenue du Prado, rue Paradis, avenue de Hambourg et avenue de Mazargues entre l'Huveaune et le Prado, dans la perspective de son prolongement vers Sainte-Anne,
- Remise en état du Cours Julien : remplacement des arbres coupés (28), reprise des dallages pour supprimer les trous, pose d'arceaux vélos, matérialisation d'emplacements 2 roues motorisés,
- Finalisation des travaux sur le Cours Lieutaud : matérialisation des emplacements pour le stationnement des 2 roues motorisés, installation de séparateurs entre la piste cyclable et le trottoir, amélioration de la sécurisation passages piétons,
- Finalisation des travaux sur la place Delibes : réalisation d'un parking à deux roues motorisés et d'un parking à vélo,
- Réorganisation de la circulation et du stationnement dans la rue Auguste Marin par des aménagements légers (jardinières, bornes, etc) visant à supprimer les rodéos,
- Installation de toilettes sèches qui manquent cruellement dans l'espace public : cours Julien, Plaine, littoral Sud, Prado 1&2, etc.

Afin d'engager cette programmation voirie 2022, nous sollicitons, Monsieur le Président, un rendez-vous en urgence pour discuter de ces priorités et définir les modalités d'une collaboration vertueuse entre notre Mairie de Secteur et votre Conseil de Territoire.

Vous exercez également la fonction de Maire et vous conviendrez qu'il n'est pas normal d'apprendre par des habitants, des commerçants ou des associations, le démarrage de travaux sur notre secteur.

C'est pourquoi, nous renouvelons notre demande d'être désormais systématiquement associés à la validation de chacun des projets et travaux, sur la base de plans détaillés et d'être informés, en amont, des dates précises du démarrage des chantiers.

Nous tenons également à ce que des réunions régulières inter-services se tiennent pour échanger sur les projets et les plannings de vos interventions.

Cela nous permettra d'associer les habitantes et habitants aux projets et vous verrez que nous y gagnerons.

Dans l'attente de ce rendez-vous et vous en remerciant par avance,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos respectueuses salutations.



**Anne MEILHAC**

*Adjointe au Maire des 6<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> arrondissements  
Déléguée aux Mobilités, à la Voirie,  
aux Espaces Verts  
et à la Transformation de l'Espace public  
Conseillère Métropolitaine*



**Pierre BENARROCHE**

*Maire des 6<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> arrondissements*